

MAIRIE D'AMPLEPUIS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2024
Extrait du registre des Délibérations
Délibération n°13

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR
CONSTRUCTION D'UN PONT – LD LA RIVIERE

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 19

Pouvoir(s) : 8

Absent(s) : 8

Délibération comportant

2 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

13/02/24

Publication le :

13/02/24

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le six février deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Christian LAFAY, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Eric LACROIX à Thierry THOLIN, Jean-François TEIL à Jean-Marc GUILLOT, Corinne GELIN à Lydie AUGAY, Nathalie CHANFRAY à René PONTET, Jean-Pierre HERRADA à Sandrine DEVEAUX, Aurélie LEDIEU à Angélique GONIN-CHARTIER, Romain COLLIER à Daniel DUMONTET, Dimitri GIRARD à Pascale CERNICCHIARO

Le ou les membres absent(s) :

Eric LACROIX, Jean-François TEIL, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Aurélie LEDIEU, Romain COLLIER, Dimitri GIRARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'effondrement du pont (situé au lieu-dit « La Rivière ») copropriété des communes d'Amplepuis et de Saint Victor sur Rhins le 13 octobre 2023 ;

Vu la décision du Maire n°24/01/005 du 18 janvier 2024 portant demande de subvention au titre de la DETR – construction d'un pont LD la rivière à Amplepuis ;

Vu l'Avis favorable de la Commission Finances –Affaires générales réunie le 29/01/2024

Considérant la nécessité de reconstruire un pont permettant le passage des véhicules pour rejoindre les habitations ;

Le Conseil municipal :

- **ACTE** le projet de construction d'un pont Impasse de la Rivière à Amplepuis ;
- **AUTORISE** M le Maire, ou son représentant, à déposer un dossier de demande de subvention d'Etat dans le cadre de de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 50 000 €, dans le cadre du projet de construction d'un pont, lieu-dit La rivière ;

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, établie sur la base de la subvention sollicitée :

DEPENSES		
Estimation travaux		190 120,00 €
MOE/études		19 632,96 €
démolition pont existant		3 504,00 €
passerelle piétonne temporaire		10 944,00 €
TOTAL OPERATION		224 200,96 €
RECETTES		
		Part %
DETR	50 000,00 €	22%
COMMUNE DE St Victor sur Rhins	112 100,48 €	50%
Autofinancement	62 100,48 €	28%
TOTAL	224 200,96 €	100%

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférant.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 6 février 2024

Le secrétaire de séance
Rémi LABROSSE




Le Maire,
René PONTET

